

Le kilomètre de la discorde

Le Conseil national a osé. Le monopole sur le dernier kilomètre de ligne téléphonique a sauté. Swisscom perd un important privilège. Tous les opérateurs de la téléphonie fixe seront à égalité. Les clients qui ont choisi les nouveaux venus n'auront plus à payer un raccordement à la compagnie nationale contrôlée par la Confédération. Le parlement a cependant modéré son ardeur libérale. Swisscom ne sera pas contraint d'investir, seul et pour tout le monde, dans les technologies de pointe. Pour accéder au réseau à haute vitesse (ADSL), les opérateurs concurrents devront, dans un délai de deux ans, faire leur part du financement des nouvelles installations.

La gauche unanime a rejeté ce compromis. Avec de bonnes et de moins bonnes raisons. C'est d'abord un combat, essentiellement idéologique, pour la défense du service public et contre la libéralisation des anciennes régies fédérales et autres entreprises publiques. C'est aussi la défense des salariés des télécommunications. Le personnel de Swisscom, au bénéfice d'une bonne convention collective, est beaucoup mieux protégé que celui des concurrents. C'est encore une défense des régions périphériques. Sous le régime de la concurrence, les nouveaux investissements auront tendance

à se concentrer dans les zones fortement habitées. Mais les entreprises publiques font souvent de même. Les trains sont plus fréquents entre Lausanne et Genève que sur la ligne de la Broye.

Le succès du référendum contre l'ouverture du marché de l'électricité en septembre 1992 a donné un coup de frein à la vague de libéralisation. L'opérateur Swisscom en a été le premier bénéficiaire. Forts de leur victoire d'il y a deux ans, la gauche et les syndicats seront tentés de contester par référendum le compromis sur le dernier kilomètre. Mais le succès devant le peuple est loin d'être assuré. La libéralisation du marché de l'électricité était un pas dans l'inconnu et pouvait être perçue comme une menace, notamment sur la sécurité de l'approvisionnement. La situation est toute autre pour les télécommunications. Les usagers connaissent d'expérience les profits qu'ils ont tirés de la libéralisation. Ils apprécieront l'étape supplémentaire, la simplification qu'amènera l'abandon du dernier tronçon du monopole. Face à ces avantages accessibles, la défense des salariés de la branche risque bien de ne pas faire le poids. En lançant un référendum au succès aléatoire, la gauche pourrait perdre l'indéniable crédit politique de son succès sur le marché de l'électricité. **AT**

Dans ce numéro

Le dossier de cette semaine démêle l'écheveau du projet de réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre cantons et Confédération.

Lire en page 2 et 3

Cherix et Blocher : deux points de vue sur les blocages institutionnels actuels.

Lire en page 4

La mobilité est un défi qui exige de combiner les approches théoriques et les savoirs empiriques, selon des perspectives transdisciplinaires.

Lire en page 5

Les deux premiers épisodes d'*Ecrivain d'amour*, le nouveau feuilleton d'Anne Rivier

Lire en page 6 et 7

Cent cinquante ans d'histoire de l'horlogerie suisse au travers des montres Tissot

Lire en page 8

Ce numéro est consacré à l'analyse du projet qui sera soumis à votation en novembre. Elle est descriptive, sans prise de position.

RPT : La Suisse

Le projet est de forte ambition comme une refondation de la Suisse et de son fédéralisme. Le débat risque de ne pas être à la hauteur: démantèlement du social pour les uns, alors que les autres examinent avant tout le compte final de chaque canton, gagnant ou perdant. Pourtant cet effort législatif exceptionnel mérite une présentation équitable.

Au poids

Le Message du Conseil fédéral ne comporte pas moins de 282 pages. Huit pages pour la seule table des matières. Afin de s'y retrouver dans la technicité,

deux pages de glossaire, et pour les non-initiés, deux pages de décryptage des abréviations.

Plus significativement, sont en jeu 27 modifications constitutionnelles. Les modifications de la loi encore plus nombreuses suivront dans un deuxième train, pour autant que le peuple et les cantons ne stoppent pas le premier convoi.

Enfin, l'ambition de refondation se mesure au fait que le Conseil fédéral a envisagé pour l'exclure immédiatement un redécoupage de la Suisse!

Les objectifs

Le premier objectif est financier et simple à définir. Il y a

des cantons riches et des cantons à faibles ressources. Les moyens mis en place pour atténuer cet écart se révèlent insuffisants. Comment faire mieux et autrement?

Le deuxième objectif est de désenchevêtrer les tâches publiques. Chacune doit être financée par un seul payeur et ce payeur commanderait seul; si certaines tâches demeurent communes, il faut les délimiter clairement.

Troisième objectif. Donner à la réforme ses bases constitutionnelles et, nouveau, fonder la collaboration régionale, inter-cantonale, sur de nouveaux modèles.

Le pot commun

L'inégalité des ressources des cantons n'est pas à démontrer. Les chiffres parlent. Pour un indice suisse de 100, Zoug se situe à 238 et le Valais à 57,8. Un tel écart n'est confédéralement pas acceptable.

Pourtant la Confédération redistribue aux cantons d'importantes sommes, le quart de son budget, soit une douzaine de milliards: 4 milliards comme part aux recettes fédérales et 8 milliards en subventions. Comment cibler mieux?

D'abord établir un nouvel indice de capacité financière des cantons. L'ancien était déterminé par quatre indicateurs: revenu

continue en page 3

Tâches incombant uniquement à la Confédération dans le nouveau système

AVS: prestations individuelles
AI: prestations individuelles
Organisation d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées (niveau national)
Routes nationales
Défense nationale
Centrales de vulgarisation agricole (niveau national)
Elevage

Tâches qui relèveront exclusivement des cantons

Construction et exploitation de homes
Formation scolaire spéciale
Organisations d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées (niveau cantonal et communal)
Organismes formant des spécialistes dans le domaine social
Bourses d'études
Gymnastique/sport (sport facultatif à l'école / matériel didactique)
Séparation des courants de trafic / passages à niveau
Aérodromes
Protection du patrimoine culturel / conservation des monuments historiques (niveau régional)
Logements dans les régions de montagne
Vulgarisation agricole (niveau cantonal)

Tâches assumées conjointement par la Confédération et les cantons

Assurance maladie
Prestations complémentaires
Bourses d'études (secteur tertiaire)
Transports publics urbains
Transports publics régionaux
Routes principales
Protection contre le bruit
Exécution des peines et des mesures
Mensuration officielle
Protection du patrimoine culturel / conservation des monuments historiques (niveau national)
Protection de la nature et du paysage
Protection contre les crues
Protection des eaux
Améliorations structurelles dans le domaine de l'agriculture
Forêt
Chasse
Pêche

Dans les numéros suivants de DP, nous reprendrons les points essentiels pour les soumettre à la critique. Un éditorial conclura l'exercice.

fédéraliste revisitée

cantonal, charge fiscale, force fiscale et part des régions de montagne. Il est aujourd'hui contesté: le revenu cantonal est un critère économique; il ne faut pas mêler ressources et charges. Les experts se sont donc mis d'accord sur un nouvel indice, baptisé AFA (assiette fiscale agrégée) qui prend en compte les revenus, la fortune et les bénéfices.

Mais il ne suffit pas d'avoir l'outil de répartition, encore faut-il remplir le pot commun à distribuer. Il sera alimenté de deux manières. Horizontalement par les cantons, ceux que l'indice a révélés riches verseront un milliard. Verticalement par la Confédération qui y consacra 13% du rendement de l'impôt fédéral direct, 10% du rendement de l'impôt anticipé et d'autres ressources selon des modalités qu'il n'est pas nécessaire de reprendre en détail.

Avant de répartir, il faut tenir compte de deux charges jugées excessives. La première est liée à la géographie: altitude, déclivité, dissémination de la population. La deuxième est provoquée par la concentration dans les grandes villes d'une population particulière, personnes pauvres sollicitant l'aide sociale, étrangers en voie d'intégration, chômeurs. Des paiements compensatoires devraient tenir compte de ces charges. En revanche, les subventions ne sont plus utilisées comme moyen de péréquation. On ne les différenciera plus en fonction des ressources des cantons. Les cantons pauvres ne seront plus poussés à dépenser plus pour toucher plus.

L'indice, les charges excessives,

et le pot commun étant définis, il ne reste plus qu'à répartir le montant (2,7 milliards) de telle manière qu'aucun canton n'ait, après paiement, un indice de ressources inférieur à 85% de la moyenne suisse.

Le désenchevêtrement

A quoi sert-il que les cantons participent au financement de l'AVS? Sur les 20% de contributions publiques, ils assument 3,64% et la Confédération 16,36%. Les 997 millions que cela coûte aux cantons ne leur confèrent aucun droit. Ne vaut-il pas mieux les libérer de cette obligation pour leur demander d'assumer seuls une tâche dont ils auraient la pleine responsabilité? Ainsi il est prévu qu'ils seront pleinement compétents pour régler les frais de séjour dans les homes.

L'ensemble des tâches publiques a donc été revu et réparti selon quatre catégories (voir encadrés ci-contre).

Pour les tâches communes, la Confédération veut se libérer du subventionnement en pourcentage qui d'une part pousse à la dépense et qui d'autre part entraîne des contrôles tatillons. Elle souhaiterait passer à la subvention globale. Après analyse de la tâche à accomplir, le canton, sur une base contractuelle, recevrait une somme dont il disposerait librement pour accomplir au mieux ce à quoi il s'est engagé.

Relevons enfin qu'il est possible et facile de balancer comptablement des sommes équivalentes. Mais les mêmes montants peuvent avoir des charges affectives très différentes. Que

la Confédération reprenne seule toutes les prestations individuelles de l'AI est chose simple, mais qu'elle se retire de l'enseignement spécialisé et des institutions pour handicapés est, pour les milieux concernés, particulièrement désécurisant.

Des modifications constitutionnelles

Le projet est une sorte de révision partielle de la Constitution: 27 modifications. Plusieurs sont techniques, telle l'affectation modifiée de certaines recettes fiscales. D'autres sont d'importance et feront l'objet, ultérieurement, d'une analyse critique.

Une première catégorie concerne la subsidiarité. On sait que cette notion est équivoque. D'une part elle prétend limiter l'emprise du pouvoir central qui ne saurait intervenir là où les pouvoirs décentralisés sont à même d'agir. Mais d'un autre côté la subsidiarité présuppose que la compétence primaire est au pouvoir central, tenu de respecter les garde-fous

qui limitent ses débordements.

Dans les domaines définis constitutionnellement comme étant de compétence intercantonale, la Confédération peut donner force obligatoire à la convention qui lie les cantons, empêchant ainsi que l'obstruction d'un seul bloque la collaboration des autres.

Nous n'avons jamais vu un projet aussi complexe. Ce n'est pas un paquet, c'est un container.

Le commentaire critique devra porter sur la méthode. Elle se veut scientifique, mais l'on consacre 430 millions pour corriger les effets de la rigueur scientifique. La critique portera aussi sur le désenchevêtrement, touchant notamment des secteurs émotionnellement sensibles. Il faudra souligner positivement certaines innovations, en premier lieu la prise en compte du problème des villes. Enfin certains articles constitutionnels méritent un examen soupçonneux. *ag*

Neuf tâches assumées en commun par les cantons

- Institutions d'intégration et de prise en charge des personnes handicapées
- Médecine de pointe et cliniques spécialisées
- Universités cantonales
- Hautes écoles spécialisées
- Transports publics urbains
- Exécution des peines et des mesures
- Institutions culturelles d'importance suprarégionale
- Élimination des déchets
- Épuration des eaux

L'infiltration Blocher fait éclater le rocher fédéral. Pour le dégel, lire Cherix

Habité par *Un désir de nouvelles républiques*, François Cherix préconise des réformes iconoclastes du système suisse. Des changements que Blocher pourrait bien accélérer.

François Cherix et le Blick. Ces temps, il faut absolument les lire en parallèle. Les deux parlent des blocages institutionnels et des dérives politiques de la Suisse actuelle. Le premier ne se contente pas de les analyser avec une ravageuse complaisance dans *Un désir de nouvelles républiques*, il indique aussi les portes de sortie. Le second souligne, au jour le jour et à gros traits, la « Staatskrise » qui s'épanouit à Berne, laissant deviner que l'on s'approche, à grands frais d'image et dans la panique, des issues de secours. La réalité rejoindrait-elle la théorie à une vitesse que l'agile essayiste et fertile producteur de solutions d'avenir n'aurait lui-même pas osé rêver ?

Pas si simple évidemment. Quoique. Sur le circuit fédéral, tourne présentement un puissant moteur : Christoph Blocher, à la fois chef d'un quarteron de stratèges et de communicateurs d'une froide efficacité et

leader à vie d'un parti qui en allemand se dit celui du peuple - et pourrait bien l'être davantage qu'une certaine Union prétendument démocratique et du centre. Par ses coups de gueule et d'accélérateur, par ses dérapages calculés et ses continuels débordements de piste, le 107^e conseiller fédéral de l'histoire pourrait bien faire davantage bouger les institutions que la quasi-totalité de ses prédécesseurs mis ensemble.

Des méthodes différentes

On connaît la méthode, mise au point au siècle dernier : dénonciation de l'État trompeur de peuple, revendication d'un assainissement général, confiscation du patriotisme et de la sagesse populaire, provocations savamment dosées et attitudes faussement rangées, etc. Toutes manœuvres accompagnées par une communication hypermaîtrisée et une exploitation cynique des peurs et frustrations les plus répandues,

voire des légendes urbaines les plus invraisemblables. De quoi dynamiter le système, de l'intérieur. Comme une infiltration d'eau qui, en gelant, fait éclater le rocher.

Telle n'est certes pas la méthode préconisée par François Cherix pour débloquer la Suisse, qu'il voit empêtrée dans des structures figées, incapable de remanier ses territoires institutionnels pour les adapter aux espaces du vécu (et du viable), accrochée à des usages qui n'ont plus vraiment cours (collégialité, concordance), démesurément attachée à une démocratie directe qui renforce davantage la méfiance envers les élus que la capacité de trouver de meilleures solutions.

Mais on ne choisit pas toujours ses alliés objectifs. François Cherix devine sans doute que les manœuvres déstabilisantes de Christoph Blocher et de son *brain-trust* - dangereuses pour la démocratie selon Pascal Couchepin - pourraient paradoxalement faire avancer l'instauration des « nouvelles républiques » dont il rêve, et pas mal de citoyens avec lui. Car l'actualité, largement marquée par l'éternel tribun de l'UDC, met en évidence toutes les dérives qu'il faudra bien corriger : implosion du centre politique, multiplication des blocages mutuels, tétanisation devant les dépenses et dettes publiques, affaiblissement de l'exécutif fédéral, déculturation du politique.

Les nécessaires réformes prendront du temps, des générations même, pense François Cherix. A moins que la situation paraisse bientôt suffisamment compromise pour que s'impose le changement de certaines règles de la vie politique et institutionnelle. Se réaliserait alors, à l'interne pour mieux risquer l'Europe, ce « désir de nouvelles républiques », plus vivantes, plus avancées, enfin authentiquement participatives. *yj*

François Cherix, *Un désir de nouvelles républiques*, Editions de l'Aire, Vevey, 2004.

L'assurance maladie bricolée

En janvier 2002, le Conseil fédéral décidait « d'accompagner plus activement » Ruth Dreifuss dans sa gestion du dossier de l'assurance maladie. Certains y virent alors une sorte de mise sous tutelle de la magistrate socialiste.

Quand Pascal Couchepin reprend le dossier en 2003, l'espoir est grand dans le camp bourgeois de voir enfin bouger les choses. C'est pourtant une majorité bourgeoise qui la même année rejette la révision de la LAMal, en votation finale.

On aurait pu croire que le magistrat radical, débarrassé d'un projet qui n'était pas le sien, allait empoigner énergiquement le dossier. Or il s'est contenté dans un premier temps de transférer une partie des coûts de la santé sur les assurés, par la hausse des franchises et de la quote-part, ce qui lui a permis d'annoncer une croissance plus modérée des primes.

En ce qui concerne les réformes, elles n'avancent qu'à très petits pas. La prolongation du moratoire sur l'ouverture des cabinets médicaux - un référendum est annoncé - va empêcher les jeunes médecins, mieux formés, de s'établir.

Quant à la carte de santé qui aurait permis une meilleure gestion des soins, elle a été rejetée au nom de la protection de la sphère privée. Ainsi, toutes les décisions importantes ont été repoussées à plus tard.

Pascal Couchepin et les partis bourgeois ont dû constater qu'ils ne disposaient pas d'une conception globale susceptible d'un large consensus. Le chef du Département fédéral de l'intérieur se console en affirmant que le « terrain est maintenant aplani ».

En réalité il se retrouve dans la même situation difficile que celle qu'a connue Ruth Dreifuss et qui a valu à cette dernière tant de critiques. *jd*

Davantage de déplacements mais moins de voitures

Le partage des connaissances et la concertation avec les usagers permet de limiter le transport automobile

L'évolution de la mobilité et les relations qui la lient aux dynamiques territoriales créent un champ de réflexion et de pratiques d'une complexité extraordinaire. Notamment, parce que le budget temps que la population consacre à ses déplacements a augmenté durant ces dernières années, contredisant un certain nombre de modèles établis. L'action publique doit trouver des moyens d'y faire face et les difficultés sont énormes. C'est le constat que l'on peut faire en lisant *Les territoires de la mobilité*, actes d'un séminaire de troisième cycle organisé par la C.E.A.T. (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire), rattachée à l'EPFL.

Cet ouvrage est le résultat

d'un travail interdisciplinaire réjouissant. Ingénieurs en transports, sociologues, géographes, politologues, économistes, architectes ou encore urbanistes y confrontent leurs connaissances pour aboutir à un résultat qu'il est difficile de synthétiser. À la complexité des problèmes rencontrés répond en effet la diversité des contributions et des approches. Il faut plutôt y voir une série de pistes de réflexion qui intéresseront diversement les lecteurs. On notera avant tout l'accent particulier mis sur les dynamiques sociales et culturelles, ce qui est une valorisation bienvenue du travail des sciences humaines et sociales, dans un domaine que l'on pourrait croire réservé aux ingénieurs. La diversité des stratégies et comportements de la population peut ainsi être mieux prise en compte.

de la mobilité douce mise en place à Fribourg-en-Brigau. Dans cette ville dont 90 % des 200 000 habitants vivent dans une zone à vitesse réduite, qui compte 4500 places de stationnement pour vélos dans le centre ville et qui a conservé son tram tout en développant de nouvelles lignes, la part des transports en voiture a diminué de 60 % à 37 % entre 1976 et 1999. Le nombre de déplacements a donc pu augmenter considérablement (+40%) alors que l'emprise de l'automobile est restée limitée.

Autre exemple intéressant, celui de cette entreprise grenobloise qui, constatant que 80 % de ses employés venaient seuls en voiture et que cela coûtait cher en surface de parking, a décidé de mettre en place un plan de déplacement d'entreprise. Ce plan a permis

le financement d'une amélioration des transports publics mais également la création d'un service de petite restauration dans le périmètre de l'entreprise, l'organisation de contrôles antipollution gratuits ou l'intervention sur le site d'un professionnel pour réaliser de petites réparations de vélos.

En fin de compte, si une seule conclusion devait être tirée de ce livre, ce serait l'incitation à chercher des solutions concertées. Elles doivent être basées sur la rencontre des planificateurs et des usagers ou connaisseurs du terrain (élus locaux, associations, entreprises, etc.), quitte à prendre le risque de l'expérimentation pendant quelques années, quand les effets de certaines décisions sont difficiles à mesurer à l'avance. *os*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marc Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Olivier Simioni (os)
Albert Tille (at)

Feuilleton
Anne Rivier

Responsable administrative:
Anne Caldeleri

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 5863
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Expériences sur le terrain

Parmi les pistes explorées, on notera avec intérêt la politique

Vodoz Luc, Pfister Giauque Barbara, Jemelin Christophe (dir.). *Les territoires de la mobilité*. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2004

Plus de transparence dans la recherche médicale

Onze des revues médicales les plus réputées l'ont décidé. Désormais elles ne publieront plus que les résultats d'études cliniques qui auront été initialement annoncées et mentionnées dans un registre ouvert à la consultation publique. Elles veulent ainsi éviter de ne diffuser que des articles concluant à des résultats positifs et de laisser dans l'ombre les nombreuses recherches qui n'aboutissent pas aux résultats attendus ou souhaités.

Dans le domaine médical, ce souci de transparence est particulièrement important. En effet les praticiens sont largement influencés par la littérature médicale dans le choix de leurs thérapies. Si les revues spécialisées ne leur fournissent que des informations positives, les médecins risquent de confondre l'efficacité d'un traitement avec la fréquence de sa mention. Le registre public de toutes les recherches cliniques entreprises, ou du moins de toutes celles qui voudront faire l'objet d'une publication, devrait offrir aux praticiens une vision moins unilatérale des résultats de la recherche médicale. *jd*

Anne Rivier entame cette semaine un nouveau récit dont voici les deux premiers épisodes. Ce feuilleton paraîtra au rythme d'un épisode chaque quinzaine.

ÉCRIVAIN

Alice écrit à son mari pasteur, décédé, de longues lettres.

Mon cher feu,

Oui, je te l'accorde, je suis très en retard. Voilà plus d'un an que tu attends de mes nouvelles. Vois-tu, un deuil, avec son travail, ça vous occupe à temps complet, ça vous coupe de tout le monde, défunt compris. Et puis j'étais fâchée contre toi, mon feu, et je le reste. Parce que tu m'as abandonnée, sans préparation, à l'âge que j'ai, abandonnée, oui, parfaitement ! J'essaie de te pardonner pourtant. Cet infarctus, tu n'en pouvais mais, et je sais pertinement que tu aurais préféré continuer à jardiner la semaine et prêcher le dimanche avant de savourer ta retraite. Ta fuite précipitée, ton exil forcé ont dû mettre tes nerfs à rude épreuve, toi que le plus minime changement dérangeait. J'imagine de surcroît ta désillusion, sitôt arrivé là-haut, au pays rêvé de Canaan. Tu as eu beau chercher, tu n'as pas trouvé les vertes prairies où paissent les brebis, les azurs fleuris où volettent les anges, cette noria d'allégories baroques qui peuplaient ton subconscient. Alors je te plains, et ça m'aide parce que moi, personne ne me plaint plus.

Parfois je me demande si tu réalises le choc. Seule, à plus de cinquante ans, sans aucune formation. Femme de pasteur, tu parles d'une profession. Qu'est-ce que tu chuchotes ? Une annonce dans *La Vie Protestante* ? Tu plaisantes ! Bonne de curé, pourquoi pas, on la recase d'autant plus aisément qu'elle est moche et canonique, mais l'épouse délaissée d'un Tutoyeur de Dieu...

J'ai toujours eu beaucoup de mal à dormir, mon feu. Tu m'incitais à prendre des somnifères, tu te rappelles ? Bon, tu te fâches si tu veux, j'ai flanqué mes cachets à la poubelle le soir de ton ensevelissement. Depuis, j'ai appris que le meilleur moyen de vaincre les insomnies consiste à ne pas se coucher. La nuit je rédige mon courrier, j'ai des dizaines et des dizaines de lettres à écrire, je t'expliquerai, tu verras, tu seras fier de ma conversion. J'ai réinventé un métier qui avait tendance à disparaître, ni plus ni moins. Notre fille n'apprécie pas et me traite de mythomane. Eh oui, notre adorable Jeanne a énormément changé après ton Départ. Je n'ose encore écrire « Mort », ce mot m'arrache le cœur. Ton ami et collègue Philippe Laporte me le reproche assez, il me chapitre, m'engage à « désacraliser » mon vocabulaire, c'est bien de lui, ça ! Figure-toi qu'il veut m'épouser. Il m'utilise déjà le lundi et le jeudi après-midi. Là, je fais allusion à mon boulot au Centre Social, je t'expliquerai (oh pas grand-chose, je trie de vieux habits presque neufs, inouï ce que les gens peuvent jeter). Ce rendez-vous fixe m'est salutaire, ça m'oblige à consulter un calendrier, ça m'aide à garder les pieds sur terre, je ne te cache pas que sans le soutien constant de ton cher confrère, il y a fort à parier que je serais devenue folle.

Tu t'agites, là-haut, tu vas sans doute piquer une de tes saintes colères ? C'est égal, dorénavant c'est moi qui commande. Tu réclames à cor et à cri le récit détaillé de ton enterrement ? Ta veuve décide si elle obtempère ou non. Tu n'as plus de pouvoir sur ma

vie, mon Absent, il faudra t'y habituer, l'autocensure sacrificielle, c'est terminé. Tu grognes, tu rechignes, tu bous d'exaspération ? Iras-tu jusqu'à me supplier comme avant ? « Raconte, ma tendre Alice, tu racontes merveilleusement, tu devrais écrire pour de bon, crois-moi ». Hélas mon feu, si je racontais merveilleusement, si je composais la moitié de tes sermons, c'était pour te garder, uniquement pour te garder. J'avais peur que tu nous plaques, Jeanne et moi, j'avais surtout peur d'elle, ta Grande Organiste. Tiens, écoute plutôt la nécrologie que j'aurais aimé publier dans *Paroisse Hebdo*. Ta nécrologie au mérite, mon brasier ! Celle que tu n'as pas eue, celle que tu n'auras plus.

« Le pasteur Jean-Paul Wermeille est décédé le 28 septembre dernier, vers huit heures du soir, fauché par un infarctus dans son jardin potager. Sa femme Alice l'a découvert à l'aube, le nez piqué dans une des laitues pommées qui faisaient sa fierté. En soi, l'absence de son mari ne l'avait pas alarmée outre mesure, le ministre ayant l'habitude de découcher sans l'avertir. Le village entier était au courant de la liaison qu'il entretenait avec Madame Julie Cachelin, secrétaire communale, organiste bénévole et néanmoins si peu talentueuse de l'église de M**. Cette jeune femme attachante accompagnait souvent le pasteur Wermeille dans ses voyages en Terre Sainte, voyages collectifs qu'il organisait et animait chaque année avec l'enthousiasme et l'érudition qu'on lui connaît... Jean-Paul Wermeille laisse une veuve de cinquante-trois ans, une fille de vingt-quatre ans, une maîtresse de trente-huit ans et un vide de plusieurs mètres cubes dans l'existence de ses fidèles paroissiens. Que Notre Sauveur dans son Infinie Miséricorde, etc... etc... »

Pense au tollé que la vérité pure et simple aurait provoqué dans notre Landernau ! A la sortie du culte, la vente du journal local aurait triplé. Enfin une publication honnête, avec un rédacteur en chef et un éditeur courageux, des journalistes dignes de leur mission, soucieux de la stricte restitution des faits. Tu l'aurais acheté des deux mains, ce numéro-là, non ? Alors réjouis-toi, car je vais t'annoncer une excellente nouvelle. J'écris, et pour de bon. Des pages authentiques, sans masque. Attention, leur lecture pourrait s'avérer pénible, je t'en avertis solennellement. Si l'exercice te paraît trop éprouvant, libre à toi de tourner la page. Définitivement.

Bravo, mon feu, j'en étais persuadée. Je rends hommage à ton désir tardif de culture affective, à ce besoin si humain qu'il taraude même les macchabées. Non, mon feu, les femmes ne sont pas toutes des gourdes. Elles « savent » que les hommes jouent la comédie, forcés et contraints, qu'ils préféreraient les drames, les vrais, mais que les drames, c'est du grand art, et que l'art, quand il n'est pas mineur, coûte horriblement cher. Les femmes savent que les hommes ne sont pour la plupart que de petits rats d'opérette. Bonne nuit, mon feu, à tantôt ! Je me couche l'âme apaisée de savoir que tu me liras. ■

Par ailleurs, les Editions de l'Aire publieront prochainement un recueil des Chroniques parues au fil des ans dans les pages de *Domaine Public*.

D'AMOUR

Elle en profite pour tout lui raconter, vérités douloureuses et badinages amusés.

(...) Mon feu, mon regretté,

Je t'ai laissé tomber l'autre soir, pardon, j'étais épuisée. L'émotion de nos retrouvailles, c'est sûr. Et puis les mots tant redoutés de Thanatos, enfin affrontés, transcrits tels quels sur le papier. Ces mots que je viens de relire, mon cerveau désormais les porte en tatouages indélébiles.

J'avais promis de te raconter ton enterrement, je n'ai pas oublié. Tu auras peut-être noté qu'aujourd'hui je me suis mise sur mon trente et un. J'ai rendez-vous avec toi, mon feu, il y avait des lustres. J'en suis tout intimidée. Cette robe bleue, tu l'adorais, non? Certes, elle me boudine un tantinet. Vu le schéma corporel post-ménopause, le bourrelet hancheux, c'est fatal. Tu auras au moins échappé à ça, mon ami! Oui, j'en connais plusieurs qui accepteraient mille tourments pour ne pas subir le "retour d'âge" de leur compagne. Etrange expression que celle-là. Retour de quel âge, s'il vous plaît, de la pierre, du bronze ou du fer? J'ai épaissi, soit; mais (Hosanna et Bénédicité) je n'enfanterai plus dans la douleur, ni ne saignerai comme un bœuf à chaque lune. Abrégeons, mon feu, il serait temps que je te catafalque, on y va, on y va.

Premier octobre de l'an dernier, quatorze heures. L'église (ton église) est bondée, événement exceptionnel. Le ciel est doux et frais à la fois, drapé dans la soie de ses nuages et l'horizon barré de sapins noirs. La vallée est à toi. « Le village, un désert » m'a dit ton ami Laporte. « Très touchant, ce silence, a-t-il ajouté, notre Jean-Paul aurait goûté ce noble dépouillement ».

L'épicerie, la boucherie, la fromagerie, ils ont tous fermé boutique. Madame Jeanneret a réveillé son boulanger de mari, le pauvre dodeline sur son banc, un psautier noir greffé sur ses mains de farine. Le docteur Jeandroz lui-même s'est déplacé, confiant la garde du cabinet médical à sa femme. Ce couple parfait t'a toujours fait envie, n'est-ce pas? Ça t'aurait tellement plu que je sois pasteur-suppléante, que je te dépanne de manière officielle pendant tes odyssées avec les Grandes Orgues (pas de vagues, la complémentarité modèle, le Nirvana).

Monsieur Vitali, l'entrepreneur, est venu avec les deux Siciliens, ceux qui ont ouvert la route devant chez nous pour l'installation du câble. Tu discutais volontiers avec Paolo, d'Agrigente, le plus mahousse, eh bien il est là, ainsi que Marcello, dit le Pisseur, que tu avais surpris à se soulager sur tes épinards et qui se remémore certainement la marronnée biblique que tu lui avais administrée à cette occasion. Les voici mal à l'aise, leur col de chemise les étrangle, ils arborent l'air ahuri du catholique au temple, en quête d'images pieuses, de lectures dessinées, de chamarrures et de dorures. Ces hommes du Sud semblent également déçus du manque de spectacle. Regarde-les, pressés les uns contre les autres, incommodés par leurs avant-bras inutiles. Leurs têtes

baissées fuient le regard inflexible de l'officiant, celui-ci serait capable de les apostropher du haut de la chaire, de les juger et de les condamner pour convoitise de veau d'or et péché de paganisme. Le choc culturel les atteint en pleine poitrine, ils se sentent exclus, avec leur envie de lamentations et de déploration publiques. Il était così gentile, le pastor, à s'informer sans cesse de notre santé, à s'intéresser à la vie de nos familles. Un peu maniaque, évidemment, toujours à contrôler notre boulot, un Suisse typique, le pastor. Et très couménique, pas un mot de travers sur le Pape ou sur les prêtres, quel malheur, quelle tristesse, quelle injustice que sa perte prématurée.

Eh bien, ces braves hommes, je les remercierai avec ostentation, je les embrasserai lors de la cérémonie des honneurs. Tu seras à mes côtés, mon feu, tu m'approuveras. Accueillir les étrangers, souligner ce qui nous relie plutôt que ce qui nous différencie, tu n'as jamais hésité à t'engager dans cette voie, mon Généreux Rassembleur. Tu nous en as ramenés, des boursiers théologiens! Des Africains, des Asiatiques, un Copte égyptien que tu avais rencontré à Jérusalem lors d'un pèlerinage avec tes Grandes Orgues, la Julie Cachelin, oui.

La nombreuse assemblée s'époumone, aligne les cantiques. Dans mon dos, Madame Ambrosetti chante faux et beugle avec une conviction de convertie. Ton collègue Laporte en souffre autant que moi, je jurerais l'avoir vu se boucher l'oreille droite d'un geste discret de sa manche. Entre parenthèses, j'ai omis de te préciser, c'est effectivement Philippe Laporte qui prône. Je suis désolée, je suppose que tu ne l'aurais pas choisi de bon gré, mais il a insisté, insisté. Depuis ton Départ, il n'a pas arrêté de téléphoner, tenant à m'exprimer sa compassion, son amitié indéfectible, sa sollicitude perpétuelle, bref, si la sympathie était une énergie renouvelable, il serait grossiste à l'Électricité de l'Ouest. Au début, je me suis montrée très réticente, j'étais perdue, mon feu, désorientée, alors quand il m'a fait miroiter un éloge personnalisé, reflet de son immense estime pour toi, j'ai cédé. J'ai eu tort.

Tu l'entends pérorer, mon feu, une catastrophe. Il est d'un ennuyeux, pire que toi, quand je ne supervisais pas tes prêches. Dix minutes qu'il brosse ton portrait, et ça dure, et ça dure. Il astique, il polit, crache sur le chiffon, s'échine, rien ne brille excepté la sueur sur son front. Il en devient pathétique, puis carrément ridicule. Je réprime un fou rire, Jeanne me pince illico dans le gras du bras. Cette gamine manque d'humour, elle est d'un premier degré affligeant! Tu la vois, là, à ma gauche, en velours noir flamboyant, avec sa crinière de lionne? Ta fille a le deuil embrasé, mon feu, ta fille est une superbe Antigone. Et une dangereuse incendiaire, si, si, tu verras, je t'expliquerai, patience. ■

A l'heure du temps

Tissot exporte la précision suisse depuis cent cinquante ans. D'abord comptoir familial, la marque du Locle vit maintenant à la cour de Swatch Group.

Charles-Felicien Tissot tient un atelier de montage de boîtes en or au Locle depuis 1846. La petite ville compte 7883 horlogers sur 8500 habitants. En 1853, Charles-Emile fonde avec son père le Comptoir Tissot. Cent cinquante ans après, Tissot vit toujours aux ordres de la famille Hayek, propriétaire de Swatch Group.

A ses débuts, les Tissot fabriquent à la main plus de mille montres par an qu'ils écoulent en grande partie en Russie. La mécanisation multiplie le nombre de pièces, treize mille en 1915. Le comptoir survit à la Première Guerre mondiale et à la révolution bolchevique. Ils inventent la montre-bracelet pour les femmes en quête d'émancipation et partent à la conquête des Amériques.

L'esprit de famille

En même temps, la manufacture se standardise, elle se concentre sur les petits calibres. La démocratisation du temps est en marche. Et tout le monde veut être à l'heure. La précision à des prix modérés devient un slogan et une réalité. La Suisse livre désormais quatorze millions de pièces par année.

L'esprit de famille résiste au succès. Le paternalisme singe les conventions collectives. Marie Tissot (1897 - 1980) incarne la mère compatissante envers les ouvrières à l'ébauche et au remontage. On construit des logements populaires assortis d'une caisse de pension. L'engagement social est sans faille. Et la fidélité récompensée, courses d'école et

célébrations scandent les anniversaires et les jours de fête. Dans les années septante, l'introduction du treizième salaire, de l'horaire libre et l'augmentation progressive des semaines de vacances entretiennent la fibre sociale de l'entreprise.

La fusion avec Omega

En 1921, la production chute à huit millions de montres. Trente mille chômeurs battent les rues à la recherche d'un emploi. La faiblesse des devises étrangères et les mesures protectionnistes des pays importateurs étouffent l'horlogerie suisse. Le krach de Wallstreet et la dépression généralisée qui s'en suit lui portent le coup de grâce. La fusion avec Omega - qui appartient à la famille Brandt de Bienne - sauve Tissot de la déroute. Mais c'est l'ensemble du secteur qui change de visage. Il simplifie ses structures, se regroupe et régleme prix et monopoles. Le rapprochement d'Omega et Tissot aboutit en 1930 à la création de la Société suisse pour l'industrie horlogère (SSIH). L'arrivée de capitaux étrangers et la créativité de Edouard-Louis Tissot (1896-1977) relancent la machine. La première montre automatique date de 1944. Encore une fois la guerre n'arrête pas Tissot. Réfugiés polonais et soldats américains remplacent les clients des pays belligérants. Puis on franchit les océans dans l'attente de jours meilleurs en Europe. Le Brésil, friand de montres suisses,

achète à tour de bras la qualité helvétique bon marché.

A partir de 1950, Tissot adopte le calibre unique. La chaîne de montage s'accélère. On dépasse le cap des cent mille pièces par mois. L'échec malheureux d'un modèle synthétique en avance sur les goûts du public et mal vu par les détaillants qui n'ont rien à gagner d'une montre qui ne se répare pas, freine cependant son expansion. Alors qu'une nouvelle récession attaque l'économie mondiale.

La crise

Malgré l'électronique et le quartz, la crise des années septante ravive les vieux démons. Le pétrole se fait rare, les exportations tarissent et la concurrence japonaise durcit la compétition sur les marchés internationaux. On licencie, on rationalise la production et on abandonne des activités peu rentables. Les rivalités internes entre les générations enflamment la situation. Les jeunes s'installent aux commandes. Les appétits sont faméliques. Il faut redistribuer le pouvoir et redessiner les organigrammes. On dégraisse encore sur le dos des frontaliers et des femmes mariées. Tissot perd la moitié de ses emplois. La main-d'œuvre indigène s'exile remplacée plus tard, à moindre frais, par des immigrés italiens et espagnols.

Pendant ce temps, rentabilité et bas prix obligent, l'entreprise délocalise une partie de sa production au Mexique. Puis viennent l'Italie, Hong Kong, la Roumanie, Singapour

et les Etats-Unis. Fin 1977, une augmentation de capital achève la restructuration. Mais après une courte période de répit, Tissot replonge.

Le sauvetage

Le 21 octobre 1980, la presse annonce une perte de 42 millions. Seule une intervention massive des banques évite la faillite. Nicolas Hayek, consultant de renom, célèbre ensuite le mariage entre SSIH et ASUAG, Société générale de l'horlogerie qui veille depuis 1931 sur les intérêts de Longines et Rado. La SMH, Société suisse de microélectronique et horlogerie, voit le jour en 1983. Deux ans plus tard, Nicolas Hayek, avec la bénédiction de la Confédération et des banquiers, rachète la société et lance la première Swatch. Juste retour du plastique délaissé trente ans auparavant. SMH et Tissot, dans la gamme moyenne, battent rapidement tous les records. Bientôt, ils couvrent 10% de la production mondiale de montres. Swatch Group achève l'œuvre en 1998. Et s'élance vers une montre intelligente où le temps s'émiette en fonctions multiples, virtuelles, en réseau. Avec, en prime, l'endurance légendaire des boîtiers Tissot capables de se faufiler dans l'estomac d'une vache sans dommages. *md*

www.hayek-group.com
www.tissot.ch
www.swatchgroup.com

Estelle Fallet, *Tissot, 150 ans d'histoire*, Swatch Group, 2003.